



CHARTRE D'ETHIQUE NSE

NSE a depuis sa création mis en œuvre une culture d'entreprise basée sur 5 valeurs de même niveau : Rigueur, Honnêteté, Travail, Franchise, Humilité, que nous partageons tous et qui sont mises en œuvre dans notre façon d'être et dans nos actions.

NSE est consciente de son rôle économique bien sûr, mais également de la nécessité d'avoir un engagement en matière de responsabilité sociétale.

Cette charte est non seulement un engagement de la Direction mais bien sûr elle s'applique aussi pour chacun des collaborateurs de NSE dans les relations internes et externes à notre entreprise.

NSE soutient ses collaborateurs dans la mise en œuvre de ces règles éthiques en les sensibilisant sur ces sujets.

NSE s'engage à respecter les lois et règlements nationaux ou internationaux applicables dans tous les pays où NSE exerce ses activités, et notamment les lois et règlements visant à la protection des droits de l'Homme, à la lutte contre la corruption, contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, ainsi que les lois et règlements relatifs au droit de la concurrence, à la protection des données, aux réglementations commerciales internationales, à la santé, à la sécurité des lieux de travail et à l'environnement.

Nos règles d'éthique :

Vis-à-vis de nos collaborateurs (et réciproquement) :

La première richesse de notre entreprise est le capital humain, les hommes et les femmes qui composent l'Equipe NSE.

Notre entreprise s'attache au respect des principes suivants :

- L'égalité de traitement qui suppose d'éviter toute discrimination pour des motifs d'origine, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, d'opinions politiques ou religieuses, d'appartenance syndicale ou de handicap des personnes. La prise en compte de la nationalité des personnes doit être strictement limitée aux exceptions prévues par les législations nationales relatives à la protection des intérêts nationaux.
- La lutte contre toute forme de harcèlement.
- Le respect de l'individu qui exclut tout comportement portant atteinte à ce principe et au respect de la vie privée.
- La volonté d'assurer un cadre de travail sûr et sain à chacun, en respectant au minimum les dispositions légales en vigueur, le suivi des procédures, la prévention des risques sanitaires et professionnels, ainsi que la formation du personnel.



Vis-à-vis des clients et fournisseurs :

- Les clients :

L'écoute et la satisfaction clients sont notre priorité ⇒ NSE est une entreprise orientée clients.

Cette écoute et cette satisfaction conditionnent :

- Des propositions claires et proactives,
- Une réponse conforme aux attentes explicites et implicites,
- Le respect des engagements de nos offres acceptées,
- Un suivi des affaires et des relations clients.

- Les fournisseurs :

Nos fournisseurs sont des partenaires dans la construction de nos offres. Les relations sont définies sur :

- La transparence des règles et stratégies relationnelles mises en œuvre,
- Le respect des engagements réciproques et acceptés,
- Tout collaborateur de NSE s'engage à une obligation de probité, d'indépendance et d'honnêteté. Les intérêts personnels ne peuvent rentrer en aucun cas en compte dans le choix d'un fournisseur.

Vis-à-vis des actionnaires et des marchés financiers :

- La direction de NSE s'engage au respect des principes de gouvernance définie et à la transparence des informations concernées vis-à-vis des marchés et des actionnaires.
- Tout salarié s'interdit de profiter de l'information de l'entreprise pour son intérêt personnel ou celui d'autres personnes qui pourraient en bénéficier.

Vis-à-vis de notre environnement extérieur :

NSE s'est engagée dans sa Politique Qualité, Sécurité et Environnement à respecter les exigences légales et réglementaires.

Ce respect s'étend bien sûr aux règles d'hygiène et conditions de travail et à l'application des lois et règlements en vigueur.

D'une façon générale :

- NSE :
 - Demande à ses propres partenaires et fournisseurs de respecter les réglementations nationales et internationales qui leur sont applicables en matière de lutte contre la corruption.
 - Exerce une vigilance raisonnable afin de prévenir et détecter un acte de corruption et de trafic d'influence dans ses accords commerciaux.



- Chacun doit :
 - Lutter contre toute forme de conflit d'intérêt.
 - S'assurer de la sécurité des personnes et de biens.
 - Veiller à la confidentialité des informations internes de l'entreprise.
 - Veiller à la protection de la confidentialité des informations internes de l'entreprise ainsi que de celles reçues de tiers.

Toute personne confrontée à une préoccupation éthique doit le signaler soit au Directoire ou au responsable RH. Le point étant traité en toute confidentialité.

Cette charte d'éthique est affichée et prise en compte par chaque responsable de nos sites NSE et filiales et consultable sur notre site Internet.

Merci à chacun de veiller à son application.

Le 24 Avril 2020.

Philippe BREL
Président du Directoire

Alain ROCHER
VP Services
Membre du Directoire

Antoine LACOSTE
VP Ventes & Marketing
Membre du Directoire

